Retour à la liste des actualités

La trichine : restez vigilants

Publié le 3 Nov 2014

Origine de l'article : www.lvd82.fr
Abonnez-vous aux flux RSS Consultez les archives

Laboratoire vétérinaire

3 November 2014

Avec une chasse possible à partir du 1er juin (dans les zones déclarées à risques et selon les dispositions d ’exercices réglementaires) jusqu’à la fermeture générale, les prélèvements de sanglier sont en Tarn et Garonne aux environs de 2000 *(2192 pour la saison 2012-2013 . FDC82).*

Tout en réduisant les dommages aux cultures, la limitation des effectifs et les contrôles réalisés sur les animaux prélevés sont des éléments de surveillance sur la possible survenue de maladies (grippe porcine, brucellose et tuberculose

) ou parasite (trichine transmissible à l’homme).

Plus largement, la faune sauvage est suivie par le réseau SAGIR auquel participent les chasseurs, les fédérations de chasse, l'Office national de la chasse, les laboratoires publics départementaux dont celui du Tarn et Garonne , les laboratoires nationaux de l'ANSES et l'Etat.

La fédération départementale des chasseurs du Tarn et Garonne réalise une formation pour l’examen de la venaison.

Bien que les règles de venaison considère l’analyse de trichine comme facultative, dès lors que la consommation est directe (chasseur et proches) mais obligatoire dans les autres cas (repas de chasse, associatif,..), les difficultés de repérage de ce parasite font qu’il est fortement conseillé de réaliser cette analyse et de systématiquement consommer la viande cuite à cœur.

Sachez que le laboratoire vétérinaire de Tarn-et-Garonne est agréé pour cette recherche et analyse les prélèvements de la même manière qu’ils soient apportés par les techniciens de la fédération départementale de chasse ou par le chasseur.

Le laboratoire a besoin pour cela d’un morceau de langue et ou de diaphragme (environ 100 g) conservé dans un sac congélation et maintenu quelques jours au réfrigérateur.

- Analyse le mardi et jeudi
- Réponse le jour même
- Tarif spécial chasse 2014 : 16,20 € HT

La fédération participe en totalité au coût pour les prélèvements de langue amenés le lundi matin avant 12h à la fédération.

Retour à la liste des actualités

Partager